

Initiatives ministérielles

Comment ne pas le penser, quand sur la question des frais des banques et des sociétés de fiducie, nos appels répétés au gouvernement pour qu'il nomme un ombudsman qui surveille les intérêts des consommateurs sont restés lettre morte? Cela ne l'intéressait pas.

Il a dit: «Le surintendant des institutions financières s'en occupera.» Le surintendant se préoccupe plus de la solvabilité des institutions financières que des plaintes des consommateurs ordinaires contre les frais bancaires exorbitants.

Plus on avance dans l'édification de ces géants financiers, plus les intérêts des Canadiens sont relégués au second plan.

Ces institutions sont nées ici. Elles veulent maintenant s'occuper d'autres intérêts que ceux des Canadiens. Le bénéfice est la seule et unique motivation qui dicte leurs décisions.

Il me semble qu'on détruit les marchés nationaux en essayant de rétablir les marchés mondiaux. À cet égard, je dois poser la question suivante: quelle est la responsabilité sociale des institutions financières du pays? Où est leur sens des responsabilités?

J'ai vu ce qu'a fait l'une de nos grandes banques. Nous avons tous entendu parler de cas épouvantables où les banques ont saisi des fermes, des petites entreprises et réclaté des remboursements en périodes difficiles. Quel traitement les banques ont-elles réservé à la Société Campeau? Elles ont passé l'éponge et ont radié 80 millions de dollars. La Banque nationale a radié 80 millions de dollars, mais comment les banques traitent-elles les petits entrepreneurs?

• (1600)

Une voix: Les prêts aux étudiants.

M. Rodriguez: Dans le cas des prêts aux étudiants, elles se montrent sévères, très sévères. Que font les banques pour que les Canadiens puissent se loger à prix abordable? Et pourtant, cela pourrait leur permettre de réaliser des profits, mais elles peuvent réaliser des profits encore plus importants en finançant des entreprises risquées comme celles dans lesquelles s'est embarquée la Société Campeau. Rien que des profits.

Où est la responsabilité sociale là-dedans, je vous le demande? Voici que les banques, que la Banque de Montréal, peut trouver un million de dollars pour récompenser le vainqueur de la Triple couronne du Canada. Le

cheval nommé Ivestia a remporté les trois premières courses au Canada et pour cela, ses propriétaires se sont vu remettre un million de dollars par la Banque de Montréal.

Où est la responsabilité sociale? Où se manifeste-t-elle? Dans l'habitation à prix abordable? Dans l'enseignement postsecondaire? Les banques participent-elles à quelque programme de formation que ce soit? Les voit-on investir leurs centaines de millions de dollars de profits, ces profits fantastiques qu'elles ont réalisés depuis un an ou deux? Les voit-on faire quoi que ce soit de tout cela?

Une voix: Les employés de banque paient plus d'impôt qu'elles.

M. Rodriguez: Le député dit que les employés de banque paient plus d'impôt que certaines de ces banques, ce qui est probablement exact. Mais voit-on les banques manifester une certaine responsabilité communautaire, une certaine responsabilité sociale? Non.

Je ne peux pas être optimiste au point de venir dire ici que tout cela est fort bien et devrait continuer. Je me dois de sonner l'alarme et d'avertir le gouvernement qu'il s'oriente dans la mauvaise direction et qu'il devrait prendre le temps de se demander où il s'en va.

Il a fait tout un plat de la propriété des banques. Il a dit qu'aucun particulier ni aucun groupe ne peut détenir plus de 10 p. 100 des actions d'une banque. Un homme peut-il en posséder 10 p. 100 et son fils 10 autres p. 100? Est-ce autorisé? Je le demande: Un homme peut-il posséder 10 p. 100 d'une banque et son fils, 10 p. 100 de la même banque? Une seule et même famille peut-elle posséder ainsi 20 p. 100 des actions d'une banque?

Quelle est la politique concernant la propriété des banques? Nous avons vu ce qui est arrivé pour les banques américaines énumérées à l'Annexe B. Elles vont pouvoir faire tout ce que font les banques énumérées à l'Annexe A et pourtant, elles ne seront pas assujetties aux mêmes règles que ces dernières. Les banques canadiennes sont assujetties à une série de règles, les banques américaines à des règles plus larges. Il faut examiner toute la question de la propriété des banques. Il faudrait voir comment s'appliquent les règles sur la propriété.

J'ai nettement l'impression qu'au moment où s'effondrent les piliers de l'institution financière, du monde financier de notre pays, il se produit en réalité que le pouvoir passe au ministère, entre les mains du ministre. Cela soulève de graves inquiétudes.